



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 12/04/2017

Reçu en préfecture le 12/04/2017

Affiché le



ID : 083-218300036-20170411-2017DELIB030-DE

Délibération N° 2017-030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel, située avenue Paul Emile Victor, l'Eglisonne, 83111 AMPUS, (transfert temporaire accordé sur autorisation de Monsieur le Procureur de Draguignan), sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusée : Maylis COSTAMAGNO représentée par Nadine MARION.

Absente : Laurence COLLADO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2016 EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2016 du budget eau et assainissement de la Commune qui s'établit ainsi :

- SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	80 310.79 €
Recettes	144 973.26 €
Résultat de l'exercice	64 662.47 €
Résultat N-1 reporté	40 333.81 €
Résultat de clôture	104 996.28 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	71 451.40 €
Recettes	108 623.67 €
Résultat de l'exercice	37 172.27 €
Résultat N-1 reporté	101 443.83 €
Résultat de clôture	138 616.10 €

RESULTAT TOTAL DE CLOTURE	243 612.38 €
----------------------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, *hors la présence du Maire*, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2016 du budget eau et assainissement de la Commune tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

